

**RÉSEAU NATIONAL  
DE VIGILANCE ET  
DE PRÉVENTION  
DES PATHOLOGIES  
PROFESSIONNELLES  
(RNV3P)**

**Rapport d'activité 2021**



Le Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (RNV3P) est un réseau de professionnels de la santé au travail qui regroupe l'ensemble des 28 centres de consultations de pathologies professionnelles et/ou environnementales (CCPP(E)), dans un objectif de détection de situation à risque et de prévention. Il permet ainsi de recenser des pathologies potentiellement suspectées en lien avec le travail indépendamment de préoccupations d'indemnisation et de réparation par les régimes de sécurité sociale. Les problèmes de santé au travail (PST) identifiés sont enregistrés dans une base de données commune et sont codés selon plusieurs nomenclatures nationales et internationales : Classification internationale des maladies (CIM-10), Nomenclature des activités françaises (NAF 2008), Classification internationale type des professions (CITP 2008). Les risques auxquels ont été exposés les travailleurs sont codés selon une nomenclature appelée « Thésaurus des expositions professionnelles (TEP). »

Animé par l'Anses, le RNV3P rassemble cinq autres partenaires nationaux (CNAM, CCMSA, INRS, SFMT, Santé publique France)<sup>1</sup>. La gouvernance du réseau comprend un comité de pilotage (Copil), une cellule opérationnelle et des groupes de travail (Émergence, Méthodologie et stratégie d'exploitation des données, Psychopathologie professionnelle).

L'année 2021 a été marquée par la parution des textes d'application du décret n°2019-1233 du 26 novembre 2019 relatif aux centres régionaux de pathologies professionnelles et environnementales (CRPPE) : arrêté du 16 février 2021, circulaire du 24 décembre 2021 et instruction aux ARS concernant les appels à candidatures et le calendrier. Dans chaque région doit être désigné un CRPPE. Lorsqu'il existe plusieurs CCPP dans une même région, les autres CCPP deviendront des entités du centre régional, avec lequel ils se coordonneront. En plus des missions d'expertise, de formation, d'enseignement et de recherche en santé au travail, les centres régionaux auront aussi vocation à prendre en charge des personnes atteintes de pathologies en lien suspecté avec l'environnement. L'appel à candidatures doit être lancé avant le 01/03/2022 pour une date limite de dépôts des dossiers en juin 2022. La désignation des CRPPE est prévue au plus tard à la fin du troisième trimestre 2022, pour une durée de cinq ans. Actuellement, il n'y a pas de CCPP dans les régions d'Outre-mer, de Bourgogne Franche-Comté, ni de Corse

## Chiffres clés

Plus de **40**

extractions de la base RNV3P réalisées pour les CCPP, l'Anses, les partenaires du RNV3P ou dans le cadre des GT RNV3P.

**18**

cas cliniques et **74** situations à risque issues de la veille bibliographique et discutés au sein du GT Émergence, entraînant **13** analyses de la base RNV3P et **7** messages d'information aux CCPP sur des situations professionnelles à risque.

**3**

cas cliniques postés sur la plateforme OccWatch

<sup>1</sup> CNAM : Caisse nationale de l'assurance maladie ; INRS : Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ; CCMSA : Caisse centrale de la mutualité sociale agricole ; SFMT : Société française de médecine du travail.

## Faits marquants

### Élaboration du cahier des charges pour la rénovation du système d'information (SI)

La refonte du SI a deux grands objectifs : mieux identifier les différentes activités des CCPP et améliorer le temps de saisie et la performance de l'application. En effet, le système d'information du RNV3P est ancien et de technologie obsolète, ce qui a pour conséquence des ralentissements et pannes fréquents. De plus, la montée en charge de la composante environnementale dans les consultations, encouragée par la désignation des CRPPE doit s'accompagner d'une évolution du système d'information pour permettre la saisie des caractéristiques des expositions environnementales.

Un prestataire, CAPGEMINI, a accompagné l'Anses dans la rédaction du cahier des charges de cette rénovation, avec l'appui des experts du Groupe de travail (GT) Méthodologie et stratégie d'exploitation des données du RNV3P.

Le lancement de l'appel d'offres pour identifier le prestataire qui réalisera la prestation de refonte du SI est prévu pour le premier semestre 2023.

### Thésaurus des expositions professionnelles (TEP)

En mars 2018, les travaux de rénovation du Thésaurus des expositions professionnelles ont débuté dans l'objectif que tous les acteurs de la santé au travail disposent d'un langage commun de description des expositions professionnelles, disponible dans un outil libre d'accès. Ce vaste chantier est piloté par l'Anses et réunit des représentants de la CNAM, de l'INRS, de la MSA, de la SFMT, de Santé Publique France et de Présanse ainsi que des médecins de services de santé interentreprises et de CCPP(E). Deux des neuf classes que comporte le TEP ont été actualisées en 2021 : la classe « facteur biomécanique » et « qualité de l'espace de travail ». Un cahier des charges pour l'élaboration d'un outil informatique de mise à disposition du thésaurus a également été élaboré.

### Élaboration d'une méthode d'imputabilité

La commission scientifique environnement et travail de l'Anses avait formulé la recommandation que les méthodes d'imputabilité utilisées dans les cinq dispositifs de vigilance mis en œuvre par l'Anses soient scientifiquement validées et publiées dans une revue scientifique. Une convention de recherche et développement (CRD) de 24 mois a été signée avec les CHU de Bordeaux et Rennes en septembre 2020, dans l'objectif de construire une méthode d'évaluation de l'imputabilité d'une exposition à une substance ou à un environnement dans la survenue d'une pathologie ou d'un ensemble syndromique, que cette exposition survienne dans un contexte professionnel ou extra-professionnel. Actuellement, les experts estiment cette imputabilité de manière empirique. Seront considérées les pathologies aiguës, subaiguës et chroniques.

La première étape de la CRD s'est attachée à la conduite d'une revue de la littérature scientifique visant à identifier les méthodes d'imputabilité validées et publiées. Ainsi, 39 méthodes « généralistes » et sept méthodes « spécifiques » (pour les atteintes hépatiques et les troubles musculo-squelettiques) ont été identifiées, dans les domaines suivants : pharmacovigilance, santé au travail et environnementale, toxicovigilance, nutrivigilance et cosmétovigilance. La prochaine étape sera la construction d'un algorithme pour l'élaboration d'un score d'imputabilité. Celui-ci sera testé (et éventuellement adapté) pour différents types de pathologie : cancers solides, troubles de la fertilité, des pathologies de la grossesse et des malformations congénitales, asthme et allergies, troubles musculo-squelettiques, troubles hématologiques, psychopathologies, maladies de système, maladies respiratoires.

### Développement d'un prototype de visualisation et d'analyse spatiale des données de santé au travail

Cette CRD signée en 2018 avec le CCPP de Grenoble et l'équipe de recherche en géomatique (Steamer) du laboratoire informatique de Grenoble a permis le développement d'un prototype fonctionnel d'Interface de Données Géographiques OH-GEOVIS. Cet outil explore pour l'instant des données géographiques, des données INSEE, et 19 années de données de santé au travail du RNV3P.

L'étroite collaboration des différents acteurs est un des éléments clés qui a permis d'obtenir des réalisations de qualité et qui contribuent pleinement à démontrer le potentiel d'un tel outil :

- dans la valorisation du travail de collecte des données mené en amont par les personnels des CCPP(E) notamment en s'appuyant sur l'expertise du RNV3P ;
- dans le support offert pour une exploration flexible des données de santé au travail ancrées dans les territoires ;
- dans la production de connaissances et de figures, cartographiques visant à éclairer la prise de décision en santé publique.

Au-delà de l'application aux données RNV3P, l'Interface de Données Géographiques OH-GEOVIS sous-jacente, offre un cadre à la fois conceptuel et concret, permettant d'accueillir d'autres sources d'informations d'intérêt dans le champ de la santé au travail. Les données du RNV3P projetées spatialement pourront contribuer ultérieurement au diagnostic territorial en santé au travail dès lors que des données complémentaires seront intégrées au sein de l'interface. Les données de sinistralité de la CNAM ont déjà été transmises dans le cadre d'une convention, mais n'ont pu être intégrées dans le temps de cette CRD. Des expérimentations seraient à mener avec des services de santé au travail, car *in fine* ce sont les principaux acteurs de la prévention sur l'ensemble du maillage des entreprises. Ils pourront ainsi profiter d'une vision globale spatialisée non seulement de leurs propres données, mais également enrichies de celles des CCPP et des Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT).

## Perspectives et projets engagés

### Formation à la saisie et au codage par tutoriel

Les membres des CCPP(E) ont formulé le besoin de disposer d'outils de formation au codage et à la saisie des données dans le RNV3P, notamment en raison du turn-over des internes en médecine du travail et des personnels des consultations.

L'organisation de réunions en présentiel ou même distanciel ne pouvant répondre à ce besoin, la mission RNV3P de l'Anses a entrepris un programme d'élaboration de tutoriels, animations de quelques minutes portant sur un thème spécifique (codage d'une fiche patient, codage de l'imputabilité, etc.), qui seront disponibles dans le système d'information.

La priorité est donnée aux tutoriels qui présentent la saisie directement dans l'interface réseau, avec rappel des règles de codage et du formalisme de la saisie. Les tutoriels sont destinés aux nouveaux arrivants et ne seront pas spécifiques d'un métier, pouvant ainsi convenir aussi bien à la formation des médecins qu'à celles des internes, des secrétaires et des infirmières. Au total, plus de 15 tutoriels sont prévus.

L'année 2021 aura permis la constitution des groupes de travail, l'élaboration d'une méthode de travail et d'un calendrier. Neuf médecins de six CCPP(E) se sont portés volontaires.

## CHRONOLOGIE



## Les pathologies ostéo-articulaires rencontrées chez les chauffeurs routiers

Le groupe de travail réunissant des experts des quatre dispositifs de surveillance/vigilance en santé travail que sont : 1) le programme Maladies à caractère professionnel (MCP) porté par Santé Publique France, 2) le dispositif Evrest porté par un Groupement d'intérêt scientifique, 3) le RNV3P, et 4) l'enquête Sumer mise en œuvre par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) poursuit ses travaux. Après avoir étudié les problèmes de santé au travail des aides à domicile, il se penchera sur les troubles musculo-squelettiques présentés par les chauffeurs. Les données d'accidents du travail et de maladies professionnelles de la CNAM y seront analysées. En effet, les dossiers de demande de reconnaissance en maladies professionnelles relatifs aux troubles musculo-squelettiques présentés par cette population sont souvent adressés aux Comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP) faute de bénéficier du système des tableaux de maladies professionnelles.

## Autres travaux

### Asthmes en relation avec le travail chez la femme et comparaison aux données masculines

Les asthmes sont la cause la plus fréquente de maladie respiratoire professionnelle dans les pays industrialisés. Les données épidémiologiques sur la prédominance d'un genre au sein de la population de travailleurs atteints d'asthme en relation avec le travail (ART) sont contradictoires, les données de la littérature les plus récentes suggérant toutefois une prédominance féminine.

L'objectif de cette étude rétrospective des données issues du RNV3P était la comparaison par sexe, des expositions et des secteurs d'activités au sein d'une population française de travailleurs ayant consulté dans un CCPP(E) pour un asthme en relation avec le travail.

Seules les expositions avec une imputabilité jugée moyenne ou forte par le clinicien ont été retenues. Entre 2001 et 2018, 8385 cas d'ART (Codes J45, U05, J68 de la CIM-10) ont été enregistrés, majoritairement chez les hommes (54.5%) ; 13.5% étaient des asthmes liés à des produits irritants. Une tendance à la diminution du nombre d'ART a été constatée sur la période. Les femmes souffrant d'ART exerçaient significativement plus dans les secteurs de la coiffure, des activités hospitalières et étaient principalement exposées aux composés d'ammonium quaternaire, aux produits

d'entretien et aux détergents pour locaux. Les hommes travaillaient significativement plus fréquemment dans les secteurs de la boulangerie et du bâtiment et des travaux publics (BTP), et étaient majoritairement exposés aux poussières de farines, aux cyanates et isocyanates.

L'étude a confirmé l'existence de différences en fonction du genre, chez les personnes souffrant d'un asthme en relation avec le travail, en termes d'expositions professionnelles et de secteurs d'activité. Il apparaît nécessaire de tenir compte des spécificités des ART dans les deux sexes afin d'établir rapidement le lien entre une exposition, un secteur d'activité et l'apparition ou l'aggravation d'un asthme afin de proposer les mesures de prévention nécessaires.

### Poursuite des travaux sur la rénovation du Thésaurus des expositions professionnelles (TEP)

Inscrits dans le cadre d'une nouvelle demande de la DGT, les travaux d'actualisation du TEP se poursuivent en 2022 et 2023 sur deux classes d'exposition du TEP très utilisées : la classe « agent chimique » (qui compte plus de 2300 libellés) et la classe « agent physique » (qui compte une centaine de libellés). La classe « facteur organisationnel, relationnel et éthique », la nouvelle classe « qualité de l'espace de travail » ainsi que l'accentuation de l'ensemble des libellés intègrent la version 2022 du TEP mise à disposition des partenaires.

### Classe « Facteur organisationnel relationnel et éthique » (FORE) du TEP

La rénovation de la classe « Facteur organisationnel, relationnel et éthique » dans le cadre du travail partenarial du GT TEP a essentiellement visé à la simplification de cette classe pour en faciliter l'utilisation. En premier lieu, la prise en compte dans le TEP des facteurs de risque identifiés en 2011 par le collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail dans le « rapport Gollac », qui fait référence en la matière, a été vérifiée. Des expositions nouvelles ou manquantes ont été ajoutées, telles que plusieurs nuisances associées au télétravail, qui a pris une place beaucoup plus importante depuis la pandémie, ainsi que le « travail en situation de crise sanitaire », pour la même raison. Par ailleurs, les libellés trop longs ont été supprimés et ceux associant plusieurs expositions ont été modifiés afin d'en améliorer la précision. L'arborescence en elle-même n'a pas été profondément bouleversée, à l'exception de la sous-classe « relation au travail et violence » (insertion des libellés en lien avec un déficit de reconnaissance, amélioration de la précision des libellés en lien avec la violence interne ou externe). Enfin, l'ancienne sous-classe « autre facteur de majoration » a été modifiée en « facteur de majoration du risque psychosocial », afin de coder les situations qui s'ajoutent aux risques psychosociaux (par exemple, l'insécurité socio-économique, les

revendications de droit, etc.). Cette classe est particulièrement utilisée pour caractériser les expositions en lien avec les psychopathologies. Dans le futur, un document précisant le sens de certains libellés ou donnant des exemples d'utilisation apportera une aide au codage aux utilisateurs.

### Transformation des groupes de travail du RNV3P en collectifs d'expert Anses

Le RNV3P comporte des groupes de travail (GT dont les membres apportent leur expertise à l'analyse des données de la base commune et à la détection de pathologies ou risques professionnels émergents (discussion de cas cliniques inhabituels et d'articles parus dans la littérature scientifique). Considérant que ces experts s'expriment en leur nom propre et conseillent l'Agence en tant que « sachants » sur les risques en santé au travail, le comité de pilotage du RNV3P a acté la pertinence de transformer progressivement ces groupes de travail en collectifs d'experts Anses, c'est-à-dire répondant aux normes de la charte de l'expertise : appel à candidatures, nomination intuitu personae pour un mandat de trois ans voire quatre ans, obligation de remplir une déclaration publique d'intérêt et de signaler au cours de la mandature tout nouveau lien d'intérêt, mais aussi indemnisation pour la participation aux travaux d'expertise. L'appel à candidature pour la constitution du GT Émergence a été lancé en fin d'année 2021 et il se réunira pour la première fois en juin 2022. L'appel à candidature pour la transformation du GT Méthodologie et stratégie d'exploitation des données du RNV3P aura lieu au deuxième semestre 2022, et celui pour GT Psychopathologie professionnelle en fin d'année 2022. En revanche, le groupe de travail qui pilote la rénovation du thésaurus des expositions professionnelles, constitué de représentants des partenaires du RNV3P s'exprimant au nom de leur organisme d'appartenance, n'a pas vocation à devenir un GT Anses.

## Principales publications

Chauvet C., Andujar P., Letheux C., Nourry N., Serres N., Verdun-Esquer C., Bloch J., Méthodologie de mise à jour d'un thésaurus des expositions professionnelles, *Références en santé au travail*, n° 168, décembre 2021

Matrat M., Gain M., Haioun C., Fabien Le Bras, Nisse C., et al. Development of a Questionnaire for the Search for Occupational Causes in Patients with Non-Hodgkin Lymphoma : The RHELPRO Study. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, MDPI, 2021, 18 (8), pp.4008. (10.3390/ijerph18084008). (hal-03273719) <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03273719>

### Équipe RNV3P au sein de la Direction des alertes et des vigilances sanitaires de l'Anses

**Juliette BLOCH**  
Directrice de la DAVS

**Lynda LARABI**  
Animatrice informaticienne

**Agnès BRION**  
Assistante de direction

**Natalie VONGMANY**  
Chargée d'études en santé travail

**Claire CHAUVET**  
Chargée d'études en santé travail

**Sergey ZHIVIN**  
Chargé de projets pour l'émergence

**Serge FAYE**  
Biostatisticien

### Les partenaires





**anses**

AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
de l'alimentation, de l'environnement du travail

14, rue Pierre et Marie Curie  
F94701 Maisons-Alfort cedex

[www.Anses.fr@Anses\\_fr](mailto:www.Anses.fr@Anses_fr)

**Connaître, évaluer, protéger**